

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE SALABERRY-DE-VALLEYFIELD

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE AUX RÈGLEMENTS D'URBANISME

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que, lors de la séance qui se tiendra le 1^{er} octobre 2013 à 19 heures, à la salle du conseil située à l'hôtel de ville, 61, rue Sainte-Cécile, à Salaberry-de-Valleyfield, le conseil municipal statuera sur la demande de dérogation mineure aux règlements d'urbanisme mentionnée ci-dessous :

DM2013-0069 22, rue Riverview, lot 3 246 460 du cadastre du Québec.

Autoriser une construction existante avec une marge latérale de 0,16 mètre, alors que le Règlement 150 concernant le zonage exige une marge minimale de 1,0 mètre pour une maison unifamiliale.

Advenant une décision favorable du conseil municipal, le requérant pourra obtenir les autorisations requises.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande lors de la séance mentionnée ci-dessus.

SALABERRY-DE-VALLEYFIELD ce 12 septembre 2013.

Micheline Lussier, OMA
Greffière adjointe